

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 juin 2009.

Section du dépôt légal

BULLETIN

Totalement tourisme!

vol 1 no 13 - 18 septembre 2008

Le bulletin électronique du **ministère du Tourisme** destiné à une industrie passionnée et vivante

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Le gouvernement du Québec et le développement durable

Le Québec est parmi les cinq premiers États au monde à s'être doté d'une loi sur le développement durable et l'un des premiers États à avoir adopté une stratégie commune qui guide l'administration publique.

[Pour en savoir plus ►](#)

La Loi sur le développement durable

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 13 avril 2006, la *Loi sur le développement durable*. Cette loi est en vigueur depuis le 19 avril 2006, date de sa sanction (2006, c.3). Elle crée de nouvelles obligations, mais aussi de nouvelles possibilités d'avenir pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle s'inspire des bonnes pratiques internationales.

[Pour en savoir plus ►](#)

La Stratégie gouvernementale de développement durable

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été adoptée en décembre 2007, à la suite d'une consultation publique tenue à l'automne 2007. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

[Pour en savoir plus ►](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

Pour consulter l'ensemble des bulletins [cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire

Industrie énergivore, le tourisme a des effets considérables sur l'environnement. On évalue qu'il produit une part importante des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, soit environ 5 %. Le transport et l'hébergement, la consommation des espaces « naturels » et des paysages sont notamment les causes de ces effets néfastes. Le tourisme étant en croissance, la pression sur l'environnement ne peut que s'accroître.

[Pour en savoir plus ►](#)

La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales

La prise en compte des valeurs et des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable est au cœur de la mise en œuvre de la *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent*.

[Pour en savoir plus ►](#)

Tourisme
Québec 

Le Symposium international sur le développement durable du tourisme

Le ministère du Tourisme organise un Symposium international sur le

développement durable du tourisme qui se tiendra les 17, 18 et 19 mars 2009 à Québec.

[Pour en savoir plus ▶](#)

La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques

Les défis liés aux changements climatiques sont à l'honneur cette année lors de la 29^e édition de la Journée mondiale du tourisme présentée par l'[Organisation mondiale du tourisme \(OMT\)](#).

[Pour en savoir plus ▶](#)

Un virage vert en édition pour le Ministère

Le ministère du Tourisme a pris le virage vert en édition. La grande majorité de ses documents, dont les outils promotionnels, sont maintenant imprimés sur du papier fabriqué à 100 % de fibres postconsommation.

[Pour en savoir plus ▶](#)

[◀ Retour à la une](#)Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)[La Loi sur le développement durable](#)[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

Consulter l'ensemble des bulletins [cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

Un virage vert en édition pour le Ministère


Le ministère du Tourisme a pris le virage vert en édition. La grande majorité de ses documents, dont les outils promotionnels, sont dorénavant imprimés sur du papier fabriqué à 100 % de fibres postconsommation. Produit à Saint-Jérôme par la compagnie québécoise **Cascades**, l'Enviro100 est fabriqué entièrement à partir de fibre de bois qui provient de papier récupéré des déchets de consommation, c'est-à-dire de nos bacs de récupération. Il est désencré sans chlore. Il détient aussi la certification FSC Recyclé, une accréditation du **Forest Stewardship Council (FSC)**.

De plus, l'usine qui le produit fonctionne à l'énergie biogaz. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un gaz issu de la décomposition des déchets d'un site d'enfouissement. Cette énergie verte permet une importante réduction de l'émission de gaz à effet de serre.


Ce papier recyclé a évidemment beaucoup moins d'impact sur l'environnement : il est moins polluant, il utilise moins d'eau et moins d'énergie et, surtout, il n'utilise pas de nouveaux arbres. Par exemple, l'utilisation de chaque tonne de papier 100% postconsommation au lieu de papier vierge permet de sauver l'équivalent de 17 arbres matures et réduit notamment les émissions atmosphériques de 1076 kg et la quantité d'eau utilisée de 46 351 litres.

Ajoutons que de plus en plus d'entreprises et d'organisations, comme la Société des établissements de plein air du Québec, choisissent ce papier pour l'ensemble de leurs imprimés.

Cette décision vient appuyer la Charte des comportements responsables destinée aux touristes ainsi que la démarche de développement durable menée par le Ministère.

 [Envoyer cet article à un ami](#)

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

[Consulter l'ensemble des bulletins cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques

Les défis liés aux changements climatiques sont à l'honneur cette année lors de la 29^e édition de la Journée mondiale du tourisme présentée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).



Une rencontre internationale réunira, le 27 septembre 2008 au Pérou, les délégués de l'OMT, acteurs tant du secteur privé que du secteur public. Ils discuteront entre autres des mesures à prendre par l'industrie touristique pour faire face aux changements climatiques.

Dans un message adressé à l'industrie touristique, le Secrétaire général de l'OMT, Francesco Frangialli, rappelle que « le tourisme est l'un des rares secteurs touchant un éventail complet d'activités économiques et sociales. En outre, dans le monde en développement, c'est un moteur essentiel de l'économie et de la création d'emplois. Par conséquent, nous pouvons et devons jouer un rôle dynamique pour que la communauté internationale s'attaque au double défi de l'action face aux changements climatiques et de la réduction de la pauvreté. »


Le thème de l'édition 2008 représente un appui de l'OMT aux priorités des Nations Unies. Il correspond entre autres à l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, soit assurer un environnement durable, ainsi qu'à l'Année internationale de la planète Terre, telle qu'elle a été déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Déclaration de Davos de 2007

L'OMT souhaite aussi que ce thème contribue à faire mieux connaître la [Déclaration de Davos](#) qui engage l'industrie touristique envers les changements climatiques. Tel qu'on l'a précisé dans un communiqué de l'ONU, cet engagement consiste entre autres « à limiter les émissions de gaz à effet de serre provoquées par les transports et les installations d'hébergement, à adapter les entreprises et les destinations touristiques à la modification des régimes climatiques, à appliquer les techniques existantes et nouvelles pour améliorer le rendement énergétique ».

 Envoyer cet article à un ami

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

Consulter l'ensemble des bulletins [cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

Le Symposium international sur le développement durable du tourisme



Le ministère du Tourisme organise un Symposium international sur le développement durable du tourisme qui se tiendra les 17, 18 et 19 mars 2009 à Québec.

Des ateliers et conférences autour des grands enjeux liés au développement durable du tourisme seront proposés. Le Symposium permettra aux acteurs de l'industrie touristique, tant du privé que du public, de s'informer

et de se sensibiliser aux principes, divers aspects et enjeux du tourisme durable. Exposant autant de solutions concrètes que d'exemples de bonnes pratiques à adopter, le Symposium sera aussi un lieu privilégié pour échanger sur cette voie garante d'un meilleur avenir.

Près de 800 participants sont attendus à cet événement majeur qui constitue l'un des premiers sur le développement durable du tourisme au Québec.

Notons la participation de la Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à l'élaboration du contenu du Symposium.

Consultez le [site Web](#) du ministère pour obtenir plus de renseignements. Et surveillez les prochaines éditions du bulletin *Totalement tourisme!* pour en savoir davantage.

 Envoyer cet article à un ami

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

[Consulter l'ensemble des bulletins](#) [cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

Tourisme
Québec 

La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales

La prise en compte des valeurs et des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable est au cœur de la mise en œuvre de la **Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent**.

La voie du développement durable se présente comme un défi de taille à relever pour assurer la pérennité des retombées pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures. Cette préoccupation doit être celle de tous les acteurs concernés, tant au niveau local ou régional qu'à l'échelle gouvernementale, et ce, dans toutes les phases d'évolution d'une escale.

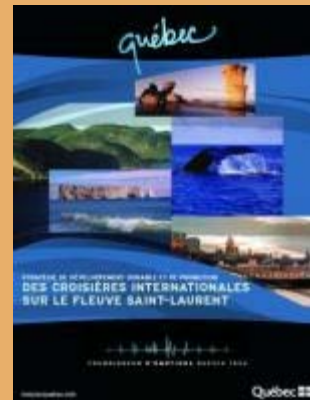
C'est dans cette perspective que le Ministère fait de la prise en compte des principes du développement durable une condition à l'obtention du financement gouvernemental.

Ainsi, l'exercice mené par le Ministère permet de donner vie de façon concrète aux dispositions de la Loi sur le développement durable, car ce programme est le premier au sein du gouvernement du Québec à prendre en compte ces principes explicitement.

Les critères d'appréciation des projets soumis par les escales dans le cadre du **Programme d'aide à la stratégie des croisières** se veulent évolutifs au gré des outils qui seront développés par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP) à l'intention des promoteurs pour la prise en compte des principes de développement durable. L'approche privilégiée permettra aux promoteurs de s'adapter progressivement à cette nouvelle réalité gouvernementale qu'est le financement responsable des projets. En outre, pour être soutenu financièrement, tout projet d'infrastructure, portuaire ou touristique, devra recevoir un avis favorable du MDDEP.

Rappelons que la **Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent** a été lancée en mai dernier par le ministère du Tourisme. Elle vise à faire de ce majestueux cours d'eau l'une des grandes destinations de croisières internationales en Amérique du Nord.

La **Stratégie** permettra notamment au Québec de profiter du marché des croisières internationales, une industrie en forte progression, d'accroître la notoriété de la destination québécoise sur la scène internationale et d'augmenter le nombre de visiteurs au Québec. Elle poursuit deux objectifs fondamentaux: augmenter les recettes touristiques du Québec ainsi que



diversifier et stimuler l'économie des régions.

 [Envoyer cet article à un ami](#)

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

[Consulter l'ensemble des bulletins cliquez ici.](#)

[Pour consulter le Magazine Totalement tourisme!, cliquez ici.](#)

Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire

Industrie énergivore, le tourisme a des effets considérables sur l'environnement. On évalue qu'il produit une part importante des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, soit environ 5 %. Le transport et l'hébergement, la consommation des espaces « naturels » et des paysages sont notamment les causes de ces effets néfastes. Le tourisme étant en croissance, la pression sur l'environnement ne peut que s'accroître.

La prise en compte de la démarche du développement durable en tourisme s'impose. Il est grand temps d'assurer la pérennité des ressources et une gestion intégrée des territoires, en harmonie avec l'environnement et les communautés. Le développement durable joue un rôle de premier plan dans la viabilité économique, environnementale et socioculturelle à long terme des destinations.

L'Organisation mondiale du tourisme définit ainsi le tourisme durable :

« Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects.

Par conséquent, le tourisme durable doit :

1. exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité;
2. respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles;
3. assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.»

Au ministère du Tourisme

Le ministère du Tourisme fait du développement durable en tourisme un enjeu important depuis quelques années, en accord avec les nouvelles orientations et obligations gouvernementales.

La [Politique touristique du Québec](#), *Vers un tourisme durable*, adoptée en 2005, prévoit notamment l'application de la démarche de développement durable au tourisme. D'ailleurs, sa vision d'avenir du tourisme québécois précise : « Que le tourisme devienne, durant toute l'année, une source de richesses économique, sociale et culturelle pour toutes les

régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable ».

La politique soutient aussi que, si le rôle de l'État consiste à orienter, concilier et soutenir les initiatives contribuant au tourisme durable, ses concepts, pratiques et avantages « demeurent peu connus de la majorité des entreprises et organisations touristiques québécoises ». Le ministère du Tourisme s'est donc vu confier le mandat « d'informer et de sensibiliser l'industrie touristique et les communautés aux principes et pratiques du tourisme durable ».

Le Ministère fait aussi du développement durable l'un des enjeux de son Plan stratégique 2008-2011 qui est en processus d'élaboration. Cet enjeu vise l'intégration du développement durable dans les processus internes et les activités du Ministère. Le résultat attendu est de « contribuer à faire du Québec une destination modèle en matière de développement durable du tourisme ».



[Envoyer cet article à un ami](#)

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

Un virage vert en édition pour le Ministère

La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques

Le Symposium international sur le développement durable du tourisme

La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales

Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire

La Stratégie gouvernementale de développement durable

La Loi sur le développement durable

Le gouvernement du Québec et le développement durable

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

Consulter l'ensemble des bulletins [cliquez ici](#).

Pour consulter le Magazine *Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

La Stratégie gouvernementale de développement durable

Un projet de société pour le Québec



La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été adoptée en décembre 2007, à la suite d'une consultation publique tenue à l'automne 2007. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

La Stratégie concerne d'abord l'administration publique, mais elle vise aussi l'ensemble de la société québécoise. Elle est notamment le fruit du résultat des travaux du Comité interministériel du développement durable (CIDD) qui réunit des représentants de tous les ministères et

de certains organismes gouvernementaux.

Il s'agit d'un cadre de référence dans lequel les politiques, actions et programmes ministériels doivent s'inscrire pour assurer la cohérence des interventions locales, régionales et nationales. La Stratégie prévoit aussi des mesures de sensibilisation et de formation du personnel de l'État.

Elle repose sur trois enjeux fondamentaux : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable, favoriser l'engagement. En plus de ces trois enjeux, elle présente neuf orientations stratégiques, dont trois ont été établies comme prioritaires, et vingt-neuf objectifs. Les trois orientations prioritaires sont : Informer, sensibiliser, éduquer et innover; Produire et consommer de façon responsable; Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Le message livré par la Stratégie est que la démarche de développement durable est un véritable projet de société pour le Québec qui concerne tous les secteurs d'activité. Autant la Loi que la Stratégie devraient entraîner des changements réels au sein de l'administration publique et de la population. Notons que plusieurs organisations non gouvernementales sont aussi à l'œuvre.

De plus, le gouvernement du Québec doit adopter d'ici la fin de l'année 2008 une première liste d'indicateurs de développement durable. Cette liste permettra de mesurer et de surveiller les progrès réalisés au Québec dans sa démarche. Soulignons qu'aucun autre État n'a adopté un tel mécanisme de suivi de sa démarche de développement durable.

Pour en savoir davantage sur la Loi sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale de développement durable, consultez le [site Web](#) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Vous y trouverez aussi l'historique et la définition du développement durable.

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

Consulter l'ensemble des bulletins [cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

La Loi sur le développement durable

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 13 avril 2006, la **Loi sur le développement durable**. Cette loi est en vigueur depuis le 19 avril 2006, date de sa sanction (2006, c.3). Elle crée de nouvelles obligations, mais aussi de nouvelles possibilités d'avenir pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle s'inspire des bonnes pratiques internationales.


Avec cette loi, le gouvernement du Québec précise sa propre définition du développement durable. Il y est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

La loi énumère **seize principes** dont l'administration publique doit tenir compte dans les mesures qu'elle prend pour mettre en œuvre le développement durable. Elle prévoit aussi l'adoption, par le gouvernement, d'une stratégie de développement durable dans la première année suivant sa sanction.

La Loi oblige les ministères et organismes gouvernementaux à contribuer aux objectifs de la Stratégie de développement durable en diffusant un document - plan d'action - qui précise leurs objectifs, activités et interventions en développement durable d'ici le 31 mars 2009. Les ministères et organismes devront aussi faire la promotion de leur plan d'action, de l'avancement de leurs travaux ainsi que des actions menées à terme.

 [Envoyer cet article à un ami](#)

◀ Retour à la une

Taille du texte 

À lire dans ce numéro...

[Un virage vert en édition pour le Ministère](#)

[La Journée mondiale du tourisme : les changements climatiques](#)

[Le Symposium international sur le développement durable du tourisme](#)

[La prise en compte des principes du développement durable dans le développement des croisières internationales](#)

[Vers un tourisme durable : un enjeu prioritaire](#)

[La Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

[La Loi sur le développement durable](#)

[Le gouvernement du Québec et le développement durable](#)

Pour modifier votre profil ou la sélection aux bulletins d'information publiés par le Ministère, [cliquez ici](#).

Pour vous abonner [cliquez ici](#).

[Consulter l'ensemble des bulletins cliquez ici](#).

Pour consulter le *Magazine Totalement tourisme!*, [cliquez ici](#).

Le gouvernement du Québec et le développement durable

Cap sur la qualité de la vie!

Le Québec est parmi les cinq premiers États au monde à s'être doté d'une loi sur le développement durable et l'un des premiers États à avoir adopté une stratégie commune qui guide l'administration publique.

Depuis les années 1980, le gouvernement du Québec a entrepris différents travaux liés au développement durable. En 2004, lors du lancement du Plan de développement durable du Québec, une démarche a été amorcée pour rendre plus cohérentes les actions du gouvernement.

Comme le précise le [ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs \(MDDEP\)](#), cette démarche est nécessaire et « repose sur la certitude qu'il faut passer à l'action en reconsidérant nos façons de faire au regard de trois priorités qui sont indissociables :

- maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie;
- assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.»

Le développement durable n'est pas un projet et encore moins une mode : il s'agit d'une démarche qui doit devenir partie intégrante des réflexions et des façons de faire, et ce, continuellement. De plus, cette démarche ne concerne pas seulement les interventions qui se rapportent à l'environnement. Elle doit aussi inclure des dimensions éthiques et sociales, comme la mise en place de politiques d'acquisitions responsables.

Pour le gouvernement du Québec, l'objectif de cette grande démarche est l'amélioration de la qualité de la vie des générations actuelles et futures.

 [Envoyer cet article à un ami](#)